

Québec, Le Soleil, mercredi 12 mai 1976

Une attaque contre Lessard indigné les péquistes

par Pierre CHAMPAGNE

Une affaire d'amitiés particulières a fait de péquistes qui s'esclaffaient, des péquistes indignés.

L'histoire est arrivée hier après-midi, durant la période des questions. Rares sont les fois où le député de Vanier prend la parole en Chambre. Jamais serait peut-être le mot plus juste dans la circonstance. Mais, hier, M. Fernand Dufour avait une question "à trois volets" à "planter".

Malheureusement, la question qu'il devait poser avait déjà été écrite. Par distraction ou autrement, le député de Vanier s'apercevoir que ce qu'il venait de dire n'avait pas de sens. Il reprit donc les trois derniers mots de sa première phrase et la punctua d'un "point" bien appuyé.

On aura deviné que M. Dufour venait de lire le point qui punctuait la première phrase de sa question écrite. Il n'en fallait pas plus aux péquistes pour s'étouffer. Tout au long de sa question, le député de Vanier devait

par la suite se faire interrompre constamment par les membres de l'Opposition qui lui lançaient, à chaque pause, une "virgule" ou un "deux points" à tue-tête.

Le dialogue donnait à peu près ceci:

"Pourrais-je savoir du ministre des Affaires sociales s'il est au courant de la situation?"

L'opposition criait: "deux points".

"Deuxième volet."

L'opposition criait "virgule", et ainsi de suite.

C'est au troisième volet de la question que les péquistes cessèrent de se moquer.

Le député de Vanier parlait de la création d'un centre de transfert comprenant une compagnie d'ambulances à but non lucratif à Forestville, quatre mois avant que le CLSC de la région devienne centre de transfert.

Dans le troisième volet de sa

question le député de Vanier demandait: "Est-il vrai que les trois actionnaires de laadite compagnie sont de proches amis du député de Saguenay?"

Du coup les Péquistes cessèrent leur ponctuation et le député de Saguenay, M. Lucien Lessard, surgit de son siège comme propulsé par un ressort.

"Je dois dire que j'ai été informé de cette situation, que j'en ai informé certains hauts fonctionnaires de la région, et que j'ai même insisté pour qu'une enquête ait lieu, a déclaré le député survolté."

"Ca fait six mois que vous êtes avertis", ajouta le bouillant député du haut de sa petitesse. "On va s'en parler, vous allez voir. Les petites accusations sales on va s'en parler puis vite. Vous avez mal planté votre clou là dedans, vous allez voir".

A travers toutes ces accusations, on devait quand même entendre le ministre déclarer qu'il ferait enquête.



Cet autobus serait le seul véhicule qui assurerait le service de transport en commun dans les limites de la ville de Thetford Mines.

Transport à Thetford: qualité réduite, rentabilité accrue

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Pour des raisons de rentabilité, le service de transport en commun dans les limites de la ville de Thetford Mines est appelé à subir des modifications majeures qui auront pour effet d'en réduire la qualité.

N'ayant pu obtenir de la municipalité une subvention qui aurait assuré le maintien du service actuel, la compagnie Autocars Thetford Inc., a soumis à l'approbation de la Commission des transports du Québec les changements qu'elle veut apporter à son service. Une décision favorable est attendue incessamment.

Les autorités municipales ont décidé qu'elles ne s'opposent pas à cette requête après avoir obtenu de la firme

d'autobus, l'assurance que le service serait maintenant dans le quartier Mitchell. Elles ont écarté la possibilité de venir en aide à l'entreprise en raison de la situation financière difficile que traverse la municipalité.

Les principaux changements projetés sont les suivants:

1 — Interruption complète du service le samedi durant les mois de juin, juillet et août;

2 — Interruption du service entre 10h et midi, tous les jours, et fin à 18h, à l'exception des jeudis et vendredis soirs.

Selon l'horaire proposé, l'autobus quitterait le centre-ville à 7h10 le matin, emprunterait la rue Saint-Alphonse ouest et le boulevard Smith nord pour se rendre au centre commercial Frontenac vers 7h20. De là, le

véhicule filerait vers le CEGEP et les Galeries de Thetford en roulant dans les rues Turcotte et Houle, reviendrait vers le centre-ville par la rue Saint-Alphonse ouest, et arriverait à l'Hôtel général à 8h, via la rue Pie XI, le boulevard Caouette, l'avenue Labbé et la 10e Rue ouest. Ce trajet serait effectué trois fois le matin jusqu'à 9h50.

L'autobus reprendrait le service à midi en partant de l'hôtel, et le terminerait au même endroit à 18h, sauf pour les jeudis et vendredis soirs où le service serait prolongé jusqu'à 21h20.

Les citoyens du quartier Mitchell ne pourront bénéficier du service que le jeudi après-midi, à 13h et à 15h45, comme c'est le cas actuellement. Un minibus assure la liaison entre ce secteur et le circuit régulier, au centre-ville.

Consultation sur la fusion à Lauzon

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le conseil de ville de Lauzon a commencé la consultation sur son territoire, en vue de la discussion éventuelle d'un protocole d'entente pour la fusion avec les municipalités de Lévis et Saint-David. A Lauzon, il y a aussi une étude qui est entreprise par les directeurs de services municipaux quant à une éventuelle intégration.

Voilà ce qu'a révélé, cette semaine, le maire, M. Jean-Marc Lessard, lors de la séance du conseil de ville de Lauzon. M. Lessard tenait évidemment à répliquer à une affirmation qui avait été faite, la semaine dernière, par certains conseillers de la ville de Lévis qui soutenaient que le conseil de Lauzon avait peu étudié le projet de regroupement.

"Nous aussi tenons à ce que le regroupement ne se fasse pas à n'im-

porte quel prix", a déclaré catégoriquement le maire de Lauzon. "Nous sommes préoccupés par les coûts autant que peut l'être le conseil de Lévis", a-t-il ajouté, sur un ton qui laissait clairement voir comment il n'avait pas aimé le refus essuyé à l'hôtel de ville de Lévis par sa suggestion d'entreprendre, sans plus tarder et en attendant le document financier, l'étude d'un éventuel protocole d'entente au niveau des trois conseils.

Le maire Jean-Marc Lessard a signalé que le conseil municipal de Saint-David a accepté unanimement de participer à un comité, qui serait composé de trois représentants de chacune des trois villes, pour étudier ce que pourrait être le protocole d'entente.

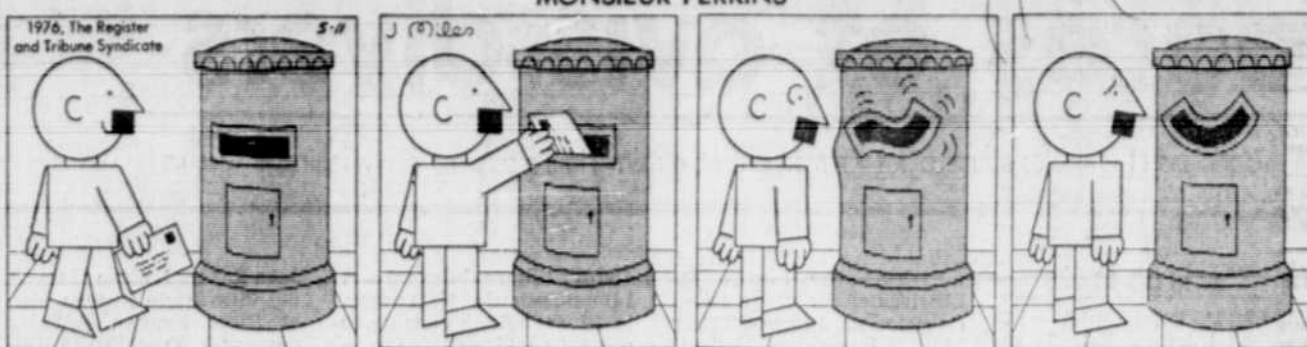
Sans insister davantage, M. Lessard a ainsi annoncé qu'à Lauzon la consultation est déjà amorcée au ni-

veau d'un comité de citoyens, dont les participants ont été désignés par le conseil de ville. Ces gens sont très représentatifs de la population, a mentionné M. Lessard qui a profité de l'occasion pour dévoiler 13 noms de personnes qui ont déjà assisté à la première réunion du comité. On y retrouve par exemple des marchands, un comptable agréé, un gérant de caisse populaire, un administrateur à l'Assurance-vie Desjardins, un politicien...

M. Lessard s'est montré emballé par l'intérêt manifesté par les personnes de ce comité. Il a précisé que le conseil municipal de Lauzon va considérer les suggestions qui proviendront de ce groupe de consultation, comme il se propose également de consulter des spécialistes, pour discuter éventuellement avec ses partenaires du projet de regroupement, qui, à son avis, sera réalisé, tôt ou tard, "parce que c'est dans l'intérêt de la Rive-Sud".

G 15

MONSIEUR PERKINS



PEANUTS



Dr BEAUDOC



MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE

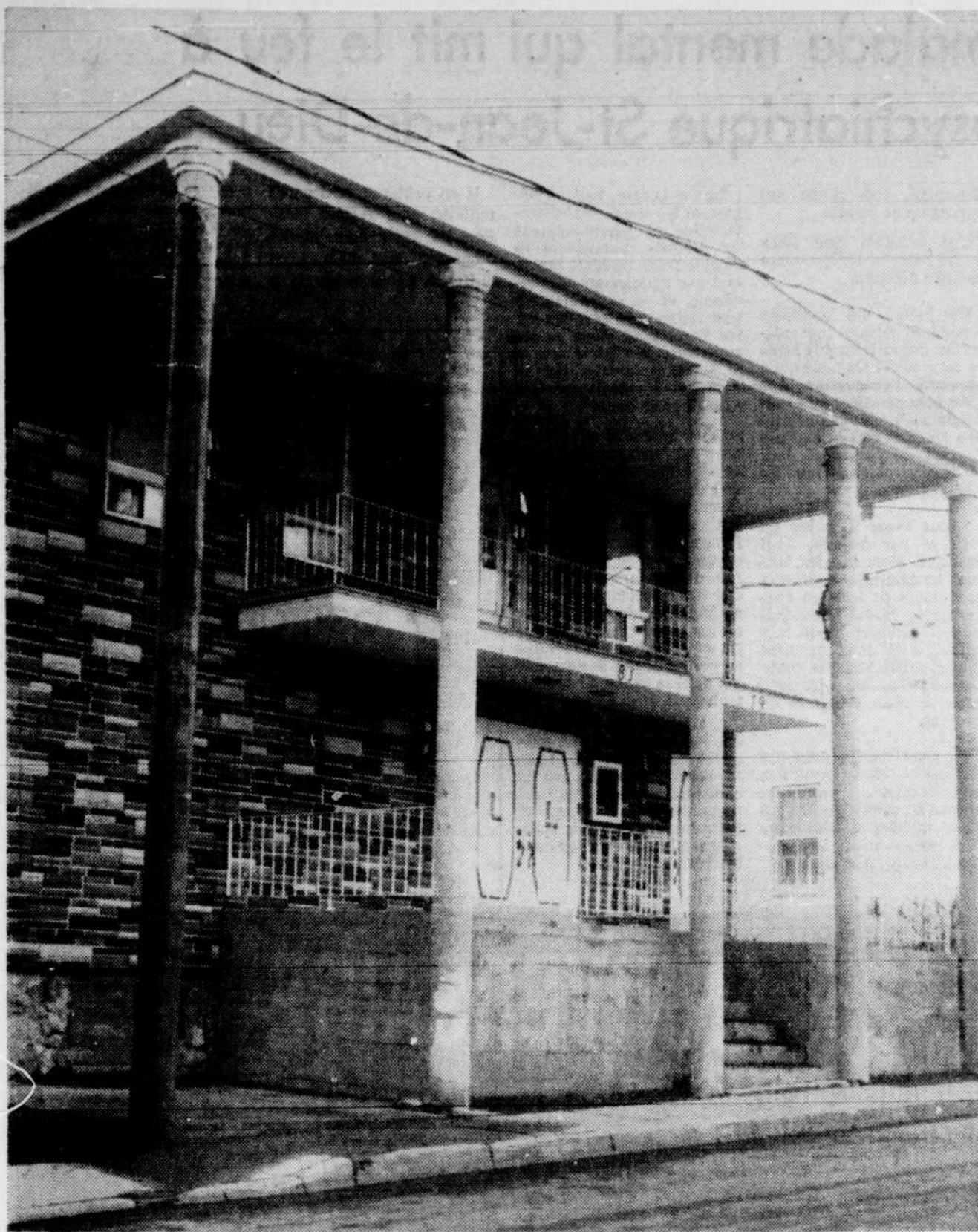


BLONDINETTE



LES PIERRAFEU





Pourtant, la somptueuse façade de ce funérarium était une réussite esthétique.

Une maison funéraire de Thetford procède à "certaines" démolitions

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Débutée en cour supérieure, l'entreprise de pompes funèbres Lavallières et Fils Lée, de Thetford Mines, a commencé, hier, la démolition des importantes rénovations qu'elle avait apportées, en 1973, à la façade d'un funérarium, situé au 81 ouest, de la rue Dumais.

chapiteau ainsi que les cinq hautes colonnes en béton le supportant.

L'affaire remontait en 1973. Le 5 mars, la compagnie demandait à la municipalité un permis pour agrandir, par l'arrière, le salon funéraire. Le règlement d'urbanisme était amendé le 2 avril afin de permettre l'exécution des travaux.

Pour se conformer à un règlement municipal d'urbanisme, la maison funéraire doit démolir un balcon, un

Quelques semaines plus tard, la firme Lavallières rénovait la façade de l'édifice en élargissant le balcon de cinq pieds et huit pouces à 10

pieds, et en construisant cinq hautes colonnes coiffées d'un chapiteau, à une dizaine de pouces du trottoir. Le 19 novembre, la municipalité sommait la maison thetfordoise de suspendre les travaux parce que la ligne de recul de la rue n'était pas respectée. L'avertissement fut ignoré.

L'affaire a rebondi devant les tribunaux. En novembre dernier, la municipalité avait gain de cause devant la cour supérieure. Le juge Antoine Lacourcière, tout en reconnaissant que les améliorations apportées à la façade

de l'édifice étaient une réussite esthétique coûteuse, concluait qu'il était d'intérêt public de ne pas permettre à quiconque de bafouer le règlement comme l'avait fait l'intimée.

Selon M. Viateur Lavallières, il lui en coûtera entre \$15.000 et \$20.000 pour se conformer au règlement municipal.

DEPOSITAIRES

RENE PLANTE T.V. ENR.
St-Damien
Cité Bellechasse

GERARD POITRAS
Dosquet
Cité Lotbinière

QUINCAILLERIE SIOUI & FRERE
Village Huron
Loretteville

QUINCAILLERIE VELLEUX ENR.
320, rue St-Joseph
Lauzon

LOUIS RHEAUME
288, 1re Avenue
Lac-St-Charles

JEAN-DENIS ROY
8, r. Richard
St-Romuald

J.-B. SEVIGNY ENR.
Breakville
Cité Lévis

STUDIO GEORGES INC.
Clermont
Cité Charlevoix

DECORATION GIFFARD
3165, Chemin Royal
Giffard, Québec

JOS. DROUIN & FILS ENR.
8057, avenue Royale
Château-Richer

MARCEL FRENETTE
St-Basile
Cité Portneuf

LUCIEN GODIN
St-Casimir
Cité Portneuf

J. HECTOR LACHANCE
1475, av. Royale
St-Laurent, Ile d'Orléans

J.-A.-R. LEMAY ENR.
St-Agapit
Cité Lotbinière

DOMINIQUE MARCOUX
Ste-Marguerite
Cité Dorchester

A. NAPERT & FILS ENR.
St-Sylvestre
Cité Lotbinière

FERNAND DESCHENES
St-Aubert
Cité L'Islet

ALPHONSE FOURNIER & FILS
Honnleur
Cité Bellechasse

P.-E. GAGNON
848, avenue Royale
St-Jean
Ile d'Orléans

JEAN-PAUL HEBERT
Scott Junction
Cité Dorchester

OSCAR LACHANCE
St-Ferréol
Cité Montmorency

MME HENRI LETOURNEAU
St-Lazare
Cité Bellechasse

DANIEL MARTINEAU
Ste-Agathe
Cité Lotbinière

ROCH NOEL
Armagh
Cité Bellechasse

BEAUMONT PAYSAGISTE INC.
4385, boul. Hamel
Ancienne-Lorette

CLAUDE CHABOT & FRERES ENR.
St-Patrice de Beauvillage
Cité Lotbinière

MARCEL DION
5555, 1re Avenue
Charlesbourg, Qué.

CHARLES FOURNIER
Portneuf-Station
Cité Portneuf

DECORATION MURATEK INC.
272 est, rue St-Joseph
Québec, P.Q.

ROSARIO HOUDE
Grondines
Cité Portneuf

RENE LAMBERT
161, rue Commerciale
St-Jean-Christophe

MAGASIN CO-OP ST-ANSELME
St-Anselme
Cité Dorchester

J.-A. MATTE & FILS INC.
170, rue Ste-Agnès
Donnacona

LUCIEN PARE & FILS LTEE
St-Marc-des-Carrières
Cité Portneuf

JEAN-MARIE CARON
10334, av. Royale
Ste-Anne-de-Beaupré

ERNEST CORRIVEAU
St-Vallier
Cité Bellechasse

ARMAND DOYON
St-Lambert
Cité Lévis

SAMUEL FOURNIER
Frampton
Cité Dorchester

D. GAUVIN INC.
Ste-Catherine
Cité Portneuf

MAURICE JALBERT
St-Pamphile
Cité L'Islet

PHILIPPE LAROCHE
Laurier-Station
Cité Lotbinière

MAGASIN CO-OP STE-CROIX
Ste-Croix
Cité Lotbinière

CLAUDE MICHAUD INC.
8345, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg, Qué.

THOMAS PATRY
Beaumont
Cité Bellechasse

EPAR GNEZ PEINTURE

sur l'achat
de votre



INTERIEUR :
• LATEX
• SEMI-LUSTRE



EXTERIEUR :
• COUCHE DE FOND
• LUISANT

VENTE DE PEINTURE



BLANC SEULEMENT

MISE EN COULEUR MOYENNANT UN LÉGER SUPPLÉMENT



\$8⁸⁸ GAL.

- LATEX D'INTERIEUR
- MAT D'INTERIEUR
- SEMI-LUSTRE D'INTERIEUR
- COUCHE DE FOND D'EXTERIEUR
- COUCHE DE FOND D'INTERIEUR
- BLANC D'EXTERIEUR LATEX
- BLANC D'EXTERIEUR A L'HUILE
- PORCHES ET PLANCHERS-GRIS

5^e SALON INTERNATIONAL DU LIVRE

DU 11 AU 16 MAI
AU PEPS
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

UN PONT
ENTRE LES HOMMES.
LE LIVRE

TOUS LES JOURS DE 13H00 A 22H00 / EN MATINÉE \$1.50 / EN SOIRÉE \$1.00 / INFORMATIONS 658-1974

La ville de Beauport "harcelée" par ses 53 policiers

par Guy DUBE

Après Sainte-Foy, c'est maintenant au tour de la ville de Beauport d'être victime des moyens de pressions de ses 53 policiers syndiqués.

Depuis la nuit dernière, ces policiers-pompiers, qui attendent depuis cinq mois la signature de leur convention collective de travail, évitent de pénaliser trop sévèrement les automobilistes en leur

donnant un billet d'avertissement plutôt qu'un billet de contravention.

Ils se promènent dans des autos-patrouilles d'une propreté immaculée, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du véhicule. Et, si la ville "coupe" les lavages d'automobiles, ils se promèneront dans des véhicules "extrêmement" sales et vaseux.

Les clignotants rouges resteront allumés de 7h30 à 19h30, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les phares, quant à eux, resteront allumés 24 heures par jour.

Dorénavant, les membres du Bureau des enquêtes criminelles sont impossibles à joindre en dehors de leurs heures de travail, sauf en cas d'urgences.

Au début de chaque relèvement, les policiers prennent le temps nécessaire afin d'effectuer une vérification minutieuse des véhicules de patrouille qu'ils doivent utiliser.

Les 23 policiers munis d'un téléphone d'urgence à leur domicile ont cessé d'utiliser cet appareil (qui sert à appeler tous les policiers-pompiers en même temps en cas d'incendie majeur) en signant une formule à cet effet.

Ils ont enlevé de leurs véhicules privés les sacs contenant leurs uniformes de pompiers et les ont placés sur leurs cases.

Enfin, chaque policier prendra désormais le temps nécessaire pour compléter le

plus parfaitement possible les rapports d'événements.

Cette série de huit moyens de pression, qui font partie de la première de trois étapes différentes, restera en vigueur jusqu'à samedi soir prochain, à minuit. Une deuxième étape suivra vraisemblablement de dimanche à mardi prochains, et ainsi de suite jusqu'à règlement satisfaisant de leur convention de travail.

Ainsi en a décidé l'Association des policiers-pompiers du Grand Beauport, hier soir.

En plus d'avoir retenu les services de l'avocat-syndicaliste Marcel Dumas, les policiers ont en outre reçu les précieux conseils du sergent Jules Dubois, de Sainte-Foy, qui, on s'en souvient, a réussi un exploit l'automne dernier, après

avoir utilisé ces mêmes moyens de pression contre la ville de Sainte-Foy. La "guerre d'usure" n'avait duré tout au plus que deux semaines et les policiers avaient finalement obtenu gain de cause.

Moyens légaux

Il faut souligner ici que, comme leurs confrères de Sainte-Foy, les policiers de Beauport n'entendent pas sortir de la légalité en faisant leur grève du zèle.

"Les moyens que nous utiliseront seront légaux et ne toucheront en aucun point la sécurité de la population", a expliqué le président de l'association des policiers, M. André Bernier, au cours d'une conférence de presse tenue dans la "cuisine" de la centrale de police de Beauport, hier soir.

Les syndiqués demandent

la parité de salaire avec leurs confrères de Charlesbourg, soit \$330 jusqu'en janvier 1977. Présentement, ils gagnent entre \$225 et \$247,25 par semaine (policier de quatrième classe).

Devant des offres que l'association qualifie de "provocatrices et ridicules", devant ce qu'elle appelle "un manque de sérieux et de bonne foi de la ville", face à des négociations rompues et face à un conciliation qui n'aboutit pas, les policiers ont décidé d'agir, hier, tout en respectant les limites de la légalité.

De son côté, le directeur de la police de Beauport M. Emile Turgeon, qui anticipait sans doute l'assemblée syndicale d'hier soir, a fait parvenir une lettre à chacun des policiers, mardi, (une lettre dont la publication ne

doit pas être autorisée), dans laquelle il invite les policiers à la prudence. (Nous avons pu toutefois mettre la main sur une de ces lettres qui traînaient sur un bureau).

"Toute manifestation ou incident de vandalisme, de sabotage ou de désobéissance est un bond vers l'anarchie qui ne saurait être toléré, ni acceptable, et nécessitera une application judicieuse des lois (...). Il est de mon devoir de vous signaler mon inquiétude quant aux moyens par lesquels vous pourriez manifester votre mécontentement ou de faire connaître vos revendications (...). En conséquence, je vous recommande à la prudence et d'éviter toutes décisions irrationnelles qui auraient pour effet de vous faire négliger votre devoir envers votre profession et la population", écrit le directeur Turgeon.

Congrès du PNP à Rimouski, en juin

par J.-Claude PAQUET du bureau de Rimouski

MATANE — Le chef du Parti national populaire, M. Jérôme Choquette, a annoncé hier qu'un congrès régional de son parti aurait lieu à Rimouski le 27 juin prochain, au cours duquel seront notamment discutées les questions de développement régional.

Depuis quelques temps, le PNP a entrepris une tournée des comtés de la province, en vue de structurer ses organisations de comtés. Mais si l'on en juge par la réception offerte hier soir à l'Auberge des Gouverneurs de Matane, tout le travail reste à faire dans le Bas-Saint-Laurent, puisque sur quelque 250 lettres d'invitation adressées à des gens de la région, on comptait à peine dix présences, si l'on fait abstraction des journalistes et du barman.

Dans une brève allocution, M. Choquette a parlé des objectifs de son parti et du vide qu'il entend combler sur le plan politique, entre un Parti libéral incapable de résoudre les grands problèmes de l'heure et un Parti québécois qui risque de nous conduire au suicide collectif.

Quant aux politiques de son parti concernant le développement régional, et plus particulièrement en ce qui concerne le renouvellement de l'entente Canada-Québec au sujet de la région administrative Bas-Saint-Laurent

— Gaspésie, M. Choquette a préféré remettre ses prises de position lors de la tenue du congrès régional de Rimouski, le mois prochain.

DISQUES - VENTE - DISQUES - VENTE



L'ENVOL
RAOUL DUGUAY
\$7.22 \$4.99



FISH OUT OF WATER
CHRIS SQUIRE
\$7.22 \$4.99



FOREVER AND EVER
DEMIS ROUSSOS
\$7.22 \$3.99



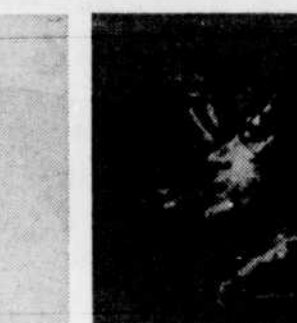
LONGUE DISTANCE
ROBERT CHARLEBOIS
\$7.22 \$5.99



MELISA
ENRICO MACIAS
\$7.22 \$5.99



DÉMAQUILLÉ
JEAN LAPOINTE
\$7.22 \$5.99



LA VIE LILAS
SERGE LAMA
\$7.22 \$5.99



L'IMPORTATION
PATRICK MORAZ
\$9.22 \$8.98



MON PREMIER SHOW
DIANE DUFRESNE
\$11.22 \$8.98



AIMER-TOU LA VIE?
BOULE NOIRE
\$7.22 \$4.49

POUR LES SONS DE VOTRE TEMPS

33/45 INC.

MAIL SAINT-ROCH

TÉL.: 529-6024

1^{er} étage
Disques: Pop -
Classiques, Jazz,
Français, Québécois.
Folklore International,
Enfants, Cinema, Cassettes
et 8 pistes pré-enregistrées.
Accessoires ruban magnétique,
cassettes, nettoyeurs à disques
et autres.
2^e étage
Salon de haute fidélité

maillots en fête...

A) Deux-pièces en nylon et lycra. Moule magnifiquement en tout confort! Brassière transformable en 6 façons pratiques. Noir, jaune, aqua ou forêt. Tailles 8 à 14. **\$16**

B) Maillot en nylon et spandex. Détail: le cordon lacé, noué devant. Fleurs de couleurs vives sur fond marine ou beige. Tailles 10 à 16. **\$40**

C) Deux-pièces 100% nylon, importé d'Israël. Vous fait une silhouette de rêve! Imprimé moderne en tons dominants de vert ou orange. Tailles 8 à 14. **\$20**

D) Maillot uni de coupe très seyante, au joli décolleté. En nylon et spandex. Tons de cuivre ou marine. Tailles 10 à 16. **\$26**

Pollack

VETEMENTS DE PLAGE (Rayon 541)
Mail St-Roch, 2e étage
Lévis, étage supérieur

Mail St-Roch, Galeries Chagnon, Lévis



Comme pour les 423 wagons de métro de Montréal, c'est à l'usine de La Pocatière, Matériel de transport Bombardier Ltée, que seront fabriqués en grande partie les 36 véhicules du contrat de Chicago.

Washington approuve le contrat de Bombardier-MLW

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le gouvernement fédéral américain a donné son accord au contrat de \$27,2 millions intervenu en fin de novembre dernier entre Bombardier-MLW et la corporation South Suburban Mass Transit, de Chicago, pour la construction de 36 voitures de transport en commun.

C'est ce qu'a confirmé récemment au SOLEIL un porte-parole du complexe industriel québécois, M. Charles Leblanc, de Montréal, en précisant qu'il ne manque maintenant plus que la signature finale du contrat, pour donner suite à cette première percée sur le marché américain.

On se rappellera que l'octroi du contrat restait dépendant de l'approbation préalable de Washington, qui doit défrayer 30 pour cent du coût de la commande. Cette déci-

sion était attendue pour janvier dernier. Toutefois, l'usine de La Pocatière où doit être exécutée une grande partie du contrat, soit la fabrication complète des caisses des véhicules, était à ce moment sous le coup d'une grève qui s'est prolongée pendant quatre mois et demi, jusqu'au milieu d'avril.

Le représentant de Bombardier-MLW a ajouté que les pourparlers repris depuis une quinzaine de jours avec Chicago n'impliquent que quelques modifications mineures à la transaction déjà négociée. Les clauses relatives aux livraisons qui se répartiront sur deux ans, prendront effet à partir de la signature prochaine du contrat.

Quant aux véhicules de transport en commun commandés par South Chicago, il s'agit de voitures du genre tramways, à deux étages, de 85 pieds de longueur, par 10 de largeur et 15 de hauteur, qui rouleront sur rail et seront motorisés à

l'électricité à l'aide d'un pantographe (perche extérieure).

Autres contrats à l'étude

Par ailleurs, le vice-président du complexe Bombardier a déclaré que cette compagnie étudiait les possibilités d'obtenir de nouveaux contrats, au secteur du transport en commun, au pays comme à l'étranger. On n'en serait toutefois qu'à la phase de la prospection et rien de définitif ne serait engagé.

M. Leblanc a notamment remarqué qu'il n'en savait pas plus que ce que les journaux avaient annoncé, au sujet de négociations entre le gouvernement du Québec et la firme française Saviem, filiale de la Régie Renault, pour l'implantation d'une unité d'assemblage d'autobus urbains destinée entre autres à satisfaire des besoins immédiats du Québec de 1,500 voitures, dont la moitié pour la seule Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal.

Un vaste secteur du vêtement joue sa dernière carte

par Michel MORIN

Les industries du gant, de la chemise, des vêtements et des sous-vêtements pour hommes jouent actuellement leur dernière carte.

Dans une étude présentée à Ottawa par la Centrale des syndicats démocratiques, les auteurs écrivent: "Les symptômes sont univoques, aucun autre diagnostic n'est possible."

Ce diagnostic est le suivant:

• Après avoir connu un sommet de production en 1968, la part du marché intérieur de ces industries diminue constamment. A fortiori les importations suivent une courbe ascendante au détriment des producteurs locaux.

• Dans ces conditions les entreprises hésitent à investir, et la productivité des employés périclète.

• La faible productivité des usines condamne les travailleurs au salaire minimum malgré la rémunération à la pièce. Le taux de roulement des employés, surtout en milieu urbain, est souvent élevé ce qui gêne à nouveau toute amélioration de la productivité.

• Et comme si cela n'était pas suffisant, ce sont maintenant les producteurs locaux qui se convertissent eux-mêmes en importateurs.

Ce détail est intéressant. De fait, certaines statistiques rendent compte que les importations ont subi une baisse en quantité depuis 1974. Or si

l'on regarde d'un peu plus près on s'aperçoit que ces baisses d'importations dissimulent des importations en tissus!

Aussi, abordant le secteur des sous-vêtements les auteurs écrivent: "Les pratiques trompeuses d'étiquetage se retrouvent avec autant d'ampleur dans ce secteur particulier tout comme les importateurs déguisés."

Pour ce qui est du gant de cuir "il faut même craindre dans le cadre actuel, une stagnation et même un effritement continu et croissant" signale le document.

De fait, l'industrie du gant en général connaît actuellement un taux de chômage qui oscille autour des 40

pour cent, et malgré un accroissement de la demande de 5,03 pour cent au cours de la période de 1964-73, l'industrie dans son ensemble a connu une baisse de 17,98 pour cent de sa production.

Pour ce qui est de l'industrie de la chemise, le revirement prononcé dans le marché des chemises vers les semi-chemises (near-shirts) au détriment des chemises de ville et de sport conventionnelles, explique une bonne part des déboires actuels de cette industrie.

L'étude remet carrément en question les capacités de cette industrie à s'adapter au marché. "L'industrie de la chemise pour hommes et garçons ne

semble pas démontrer à ce jour les caractéristiques pour lesquelles on l'a reconnue comme "viable" à long terme: innovation dans la mode, flexibilité et régularité des services."

Si dans le cas du gant c'est St-Tite qui est menacé en tant que centre de production, dans le cas des vêtements pour homme c'est Victoriaville qui risque d'être emporté.

"D'ici deux ans, écrivent les auteurs, 50 pour cent de la main-d'œuvre manufacturière de Victoriaville risque d'être mis à pied".

Rubin Bros. Clothiers Ltd vient de démentir une partie de ses opérations en Colombie. D'ici 1977 on déplacera ainsi 80 pour cent de la

production jusqu'à ce jour réalisée à Victoriaville. C'est la première fois qu'un producteur canadien de vêtements pour hommes s'établit dans un pays en voie de développement.

Une autre usine de Victoriaville propriété de Utex Corp. a choisi un autre moyen. La compagnie s'est déguisée en importateur et réalise actuellement 50 pour cent de son chiffre d'affaires par l'importation de produits finis ou semi-finis.

Or, Utex est toujours considéré comme le plus grand manufacturier canadien dans la confection du "sportswear" tant au niveau du volume des ventes que de l'emploi. Cela en dit long sur l'industrie du vêtement pour hommes "made in Canada".

La SDI répondra demain à la demande de Les Aliments Maxi

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — La Société de développement industriel du Québec (SDI) rendra sa décision, vendredi prochain, sur une demande d'aide financière de \$700,000 sollicitée par la compagnie "Les Aliments Maxi Inc.", de La Pocatière.

C'est ce qu'a dévoilé, hier au SOLEIL le secrétaire-trésorier de ce projet d'industrie de produits alimentaires congelés, M. René Pelletier, de La Pocatière, à la suite d'une entrevue que les trois membres d'un comité "de dépannage financier" ont obtenue de représentants de la SDI.

M. Pelletier s'est toutefois refusé à en dire davantage sur le déroulement de l'entrevue, sinon que de remarquer que la négociation a été difficile et "qu'il y a des réticences". La SDI a d'autre part reporté toute déclaration publique à la semaine prochaine.

Le projet industriel qui remonte déjà à quatre ans, et dans lequel quelque 200 personnes de la région ont investi \$516,000, serait dans l'impossibilité d'entrer en opération, par suite de forts dépassements financiers qui en ont porté le coût à plus de \$1,700,000, soit au double des prévisions initiales. Ce qui nécessiterait des mises de fonds supplémentaires, pour la mise en marche de l'usine.

Un premier déblocage

Par ailleurs, le secrétaire des Aliments Maxi Inc. a confirmé qu'il y a eu, ces jours derniers, un premier déblocage des subventions gouvernementales en retard. D'une subvention de \$229,000 accordée par l'Office de développement de l'Est du Québec (ODEQ) à la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne, pour les travaux d'infrastructure nécessités par le projet industriel, un montant de \$164,000 a été versé à la compagnie qui pourra ainsi rembourser certaines créances bancaires.

Ces travaux de voirie, d'égouts, d'aqueduc et de traitement des eaux ont été exécutés par l'entreprise elle-même, en vertu d'un contrat intervenu avec la municipalité.

C'est ce qu'a précisé au SOLEIL le secrétaire-trésorier de la municipalité concernée, dont le nom est également, par pur hasard, celui de René Pelletier.

Pour les travaux ainsi confiés aux Aliments Maxi, ce dernier a expliqué que le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait parvenir à la municipalité un premier versement de \$184,567, pour le paiement des factures de dépenses déjà produites aux autorités gouvernementales. Selon les ententes, la municipalité devait d'abord couvrir ses propres frais relatifs à ces travaux d'infrastructure et verser le solde à la compagnie, qui les a réalisés.

Pas d'irrégularités
Concernant cette décision de con-

fier l'exécution des travaux municipaux à l'entreprise directement concernée, ce qui pouvait laisser lieu à des présomptions d'irrégularités, le secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne a expliqué que des appels d'offres ont été faites, l'année dernière, selon la procédure normale d'octroi de tels travaux publics.

Mais un seul entrepreneur y aurait répondu. Le prix de cette unique soumission aurait été jugé trop élevé.

La compagnie aurait alors proposé à la municipalité d'accomplir elle-même les travaux d'infrastructure pour le montant de la subvention consentie par l'ODEQ, moins les frais encourus par la municipalité.

Toujours selon le porte-parole de la municipalité, le ministère des Affaires municipales a par la suite approuvé ces engagements, et les travaux ont été réalisés par l'entreprise contractante, les Aliments Maxi Inc.

Hydro-Québec: revenu net d'exploitation de \$425,884,000

(PC) — L'Hydro-Québec a rapporté, hier, un revenu net d'opération au montant de \$425,884,000 pour l'année terminée le 31 décembre 1975.

Ce service public qui appartient à la province a signalé des revenus de \$922,089,000, soit une augmentation de \$124,208,000 au regard de 1974, cependant que les dépenses ont augmenté de \$55,616,000 à \$496,225,000.

Entre-temps, la dette à long terme de la société, au 31 décembre dernier, atteignait \$5,001,094,000, soit une hausse de \$939,122,000.

Au cours de l'année 1975, l'Hydro-Québec a emprunté

\$1,056,000,000 sur les marchés de capitaux au Canada, en Europe et aux États-Unis. Et cette année, déjà ce service public a emprunté plus de \$1 milliard aux États-Unis.

Les ventes d'électricité ont donné un total de \$892,611,000 en revenu, à comparer à \$775,408,000 en 1974, soit une hausse de \$117,203,000 ou 15,1 pour cent.

Dans un communiqué, l'Hydro-Québec attribue 68,4 pour cent de l'augmentation à une hausse des tarifs mise en vigueur en 1975, et le reste à l'expansion de la demande résidentielle et commerciale. Mais la demande industrielle a diminué, en cette même année.

Galeries La Pocatière est présentement en construction



L'un des deux projets de centres commerciaux de La Pocatière, celui des "Galeries La Pocatière Inc." est présentement en construction, à un mille et demi à l'ouest du centre-ville. Il regroupera 33 magasins et boutiques.

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Dans la course aux centres commerciaux qui s'est amorcée en septembre dernier, à La Pocatière, entre deux groupes de promoteurs locaux, le projet du clan Paul Martin-Yves Lebel a pris une avance considérable et quasi insurmontable sur celui des frères Gilles et Jacques D'Anjou.

D'une part, M. Paul Martin a précisé ces jours derniers, au SOLEIL, que l'ouverture des "Galeries La Pocatière Inc." est prévue pour le 3 août prochain. Déjà construit en grande partie, ce centre commercial érigé à un mille et demi à l'ouest du centre-ville, à quelques centaines de pieds de l'usine de Matériel de transport Bombardier Ltée, totalisera une superficie de 154,000 pieds carrés de plancher et regroupera 33 magasins et boutiques.

Quant au projet rival de "Place La Pocatière", l'un des promoteurs, M. Gilles D'Anjou, s'en est tenu au mutisme le plus complet. Rien ne serait encore décidé au sujet de ce complexe d'une superficie de 80,000 pieds carrés et d'un coût évalué à quelque \$2 millions, qui devait être mis en chantier en février dernier sur des terrains achetés du Collège de Sainte-Anne et longeant l'agglomération urbaine, à l'entrée ouest de La Pocatière.

M. D'Anjou s'est refusé à toute déclaration pouvant confirmer ou infirmer des possibilités que ce second projet soit finalement abandonné ou ramené à des proportions considérablement réduites, pour l'implantation d'une épicerie de la chaîne alimentaire Casino d'Abbas et la relocalisation du magasin People's. "Il n'est pas question d'une succursale de Canadian Tire", a-t-il seulement remarqué, contrairement à certaines rumeurs.

Par contre, en retrait de "Place

Paul Martin" et relié au groupe déjà existant de deux importants établissements de commerce, soit la quincaillerie et le magasin de matériaux de construction Paul Martin Inc. et le magasin de meubles Dalico, d'une superficie de 30,000 pieds carrés, les travaux de construction des "Galeries La Pocatière Inc." sont poursuivis à un rythme accéléré, depuis novembre dernier.

L'aile nouvelle de 124,000 pieds carrés abritera une trentaine de commerces et boutiques, notamment une succursale "libre-service" de la Société des alcools.

La population régionale y trouvera encore un magasin alimentaire de la chaîne Provigo, un magasin à rayon La Salle, une succursale de la Banque provinciale et une dizaine de boutiques offrant une gamme complète de mercerie pour hommes, dames et enfants. M. Martin a précisé que le centre commercial comprendra également un restaurant, une pharmacie, une bijoute-

rie, une filiale de la chaîne Handy Andy, un salon de coiffure et autres. Un espace de 10,000 pieds de plancher sera réservé pour location de bureaux et locaux de services professionnels.

L'homme d'affaires exerçant déjà une forte emprise sur plusieurs secteurs de l'activité commerciale de La Pocatière a signalé que "Les Galeries La Pocatière Inc." formeront un complexe d'une envergure égale au centre commercial de Rivière-du-Loup et du double de celui de Montmagny. Pour la seule partie nouvelle, l'investissement sera de plus de \$2 millions. Ce développement permettra la création de 127 nouveaux emplois, à La Pocatière.

M. Martin a enfin précisé que les différents locaux du centre commercial s'échelonnent de chaque côté d'une promenade intérieure couverte et que le complexe disposera d'un terrain de stationnement de 638 places-autos.

le secteur public en négociation

C'en est fait des diplômes des cégépiens

par Claude VAILLANCOURT

C'en est fait, dans les circonstances actuelles, de la valeur des diplômes d'enseignement collégial de l'année scolaire 1975-1976.

Autant chez les enseignants que chez les directions scolaires, on s'entend pour n'émettre aucun certificat qui n'attesterait pas la valeur certaine des connaissances académiques requises pour postuler un emploi ou s'inscrire à des études supérieures.

Les deux clans s'accordent aussi pour dire que la seule solution à ce problème majeur occasionné par les multiples débrayages déclenchés par l'impasse du renouvellement des contrats de travail consiste à une période de récupération académique.

Mais le désaccord apparaît sur le temps et les moyens qui amèneront professeurs et étudiants à se retrouver les manches et à entreprendre la période de récupération.

Pour les autorités collégiales, les

plans de récupération doivent débiter dès maintenant. Chaque collège a un programme spécifique d'établissement, appliqué selon sa conception, assurera la validité de la session.

Pour les membres du corps professoral, "la récupération doit faire l'objet d'une négociation provinciale. Les plans de récupération ne devraient pas être, dans la poursuite des objectifs de cours, très différents d'un CEGEP à l'autre. La récupération ne sera aussi possible que dans le cadre d'une perspective de règlement négocié de la convention."

Hier, quinze CEGEP avaient terminé leur calendrier de récupération scolaire original et étaient rendus à la période de mise en oeuvre du plan de récupération.

Dans 10 des 15 CEGEP, la récupération s'effectuait normalement alors que dans les cinq autres, le plan rencontrait certaines résistances.

Les quelque 30 autres collèges

atteindront la période de récupération au cours de la semaine qui vient. Les professeurs, tant de la CSN que de la CEQ, ont annoncé qu'ils n'y participeraient pas et qu'ils se tiendront plutôt en disponibilité.

Selon un relevé syndical, il s'est perdu, en moyenne, plus de 20 jours de classe dans les CEGEP et les écarts significatifs à la moyenne sont nombreux.

"La situation actuelle de l'enseignement collégial exige un règlement rapide aux tables de négociations soutient la présidente de la Fédération nationale des enseignants québécois, Mme Francine Lalonde. Les parties doivent retourner aux tables de négociations avec le mandat de négocier. C'est la seule solution."

"Les offres patronales sont définitives et la recommandation des exécutifs syndicaux de les rejeter n'y changera rien", rétorque M. Robert Diamant, coordonnateur patronal de la négociation à cette table.

Il n'est pas question pour le ministère et la Fédération des CEGEP de retourner aux tables "à moins que les syndicats veulent entreprendre des pourparlers sur la base des offres patronales et dans le cadre de celles-ci", note, en substance, le coordonnateur de la table patronale.

Bref, c'est l'impasse complète.

Chacun des groupes vante le mérite de ses propositions; chacun soutient que sa position correspond au mandat accordé par ses effectifs.

Dans le groupe CSN, les résultats de 27 assemblées étaient connus hier. Un seul syndicat avait accepté les offres, l'ensemble les ayant rejetées dans une proportion de 80 pour cent environ. Le taux de participation au vote était de plus de 55 pour 100.

La partie patronale dénonce ce taux de participation qu'elle juge faible.

Elle reproche aussi aux dirigeants syndicaux d'avoir fait tenir le vote uniquement sur les clauses normatives.

Il est peu probable de croire à une reprise des pourparlers avant la fin du moratoire déclenché par le Front commun.

Offres améliorées

Par ailleurs, dans les autres secteurs en négociation la situation n'a guère évolué, au cours des dernières heures.

Notons que l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires demande au ministre de l'Éducation et à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec de présenter immédiatement des offres améliorées au Front.

"Cela permettrait aux syndiqués de constater qu'il y a, de la part de la partie patronale, un effort suffisamment significatif pour permettre d'en arriver à un règlement négocié", soutient l'association.

Le groupe de directeurs a émis cette recommandation à l'unanimité de ses membres.

L'organisme considère que le moratoire décrété par le Front est une occasion privilégiée de solutionner le conflit actuel, par voie de négociation.

Notons, en dernier lieu, l'importance de la journée d'aujourd'hui, sur le plan de l'évaluation syndicale de la trêve.

Ce matin, dès huit heures, les membres du comité de stratégie étaient en réunion.

Ce soir, ce sera au tour du comité de liaison de l'intercentrale à débiter.

Les dirigeants de la CSN, de la FTQ et de la CEQ élaboreront sur les suggestions à formuler au conseil d'orientation du Front dont une réunion est prévue, en fin de semaine.

Ce sera à cette occasion qu'on décidera du sort de la négociation et des moyens d'action à utiliser.

Poursuite relative à la loi 23 rejetée à Sept-Iles



Me Robert Lemieux:...et de une...

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le juge Raymond Beaudet, de la cour provinciale, a annulé et cassé, hier, la plainte portée par le ministère public contre le Syndicat de l'enseignement du Nord, à la suite du débrayage survenu le 13 avril, deux jours après l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi 23 sur le maintien des services de l'enseignement.

La plainte entière logée contre le syndicat est affectée de vices de fond, ne saurait permettre l'administration d'une preuve précise, et est invalide, écrit le juge Beaudet en ajoutant que le syndicat n'était pas mis en état de répondre à des allégations aussi vagues, compor-

tant un nombre indéfini d'infractions.

Ce syndicat d'enseignants de la Côte-Nord était accusé d'avoir usé de manoeuvres en vue de provoquer l'absence aux cours d'enseignants, d'élèves ou de salariés visés par la loi 23, et de ne pas avoir pris les moyens appropriés dans les écoles de la région du Golfe pour amener ses membres à obtempérer à cette loi.

Dans son jugement de 21 pages, M. Beaudet reproduit certaines dispositions de la loi des poursuites sommaires, puis abondamment dans la jurisprudence et dans le droit pénal canadien, mais s'en prend surtout à la rédaction de la plainte et de la précipitation dans laquelle elle fut écrite.

Le premier chef d'accusation est vicié parce que multiple et contraire à une disposition de la loi des poursuites sommaires. Le second est rédigé "en termes obscurs" mais "paraît dépasser les limites fixées par la loi".

Le juge Beaudet ne ménage pas ses observations ni ses conseils: "...il faut conclure que cette dénonciation a été rédigée avec précipitation le jour même où l'infraction a été commise. Une pareille précipitation se concilie difficilement avec une saine administration de la justice".

Et au ministère public, le juge Beaudet dit "qu'il aurait pu se donner le temps d'instituer une

brève enquête et de formuler des plaintes précises conformément aux règles de notre droit, qui sont toujours en vigueur".

Au lieu de viser plusieurs groupes et individus, le ministère public pouvait se contenter, dans l'esprit du juge Beaudet, d'établir une preuve d'infractions à l'endroit d'une ou de quelques personnes, et alors pouvoir obtenir les sanctions prévues par la loi.

Evidemment, le procureur du Syndicat de l'enseignement du Nord, Me Robert Lemieux, jubilait, hier après-midi, voyant dans ce premier jugement de la sorte depuis l'entrée en vigueur de la loi 23, une véritable rebuffade au gouvernement pour ses multiples plaintes

portées en série. "Il y en a au moins un qui a compris", a lancé Me Lemieux en saluant le jugement Beaudet.

D'autre part, Me Jean Blouin, de Baie-Comeau, autorisé par le procureur général à porter les plaintes, a dit ne pas vouloir anticiper et il attendra des instructions du ministre de la Justice avant de faire quoi que ce soit de nouveau, comme porter la cause en appel par exemple.

Jusqu'à hier, les motions présentées pour la cassation de plaintes logées en vertu de la loi 23 ont été rejetées, les juges accordant plutôt des motions pour faire détailler les accusations.

BENNE BASCULANTE
POUR CAMIONS
1/2, 3/4, 1 TONNE

QUICK DUMPER
4200, boul. Havel,
Ancienne-Lorette, Québec.
Tél.: (418) 872-8484
Claude Bolduc, agent

MECANIQUE DE MARINE

- Mécanique générale
- Réparation de bouilloires
- Soudure générale
- Fabrication et réparation de remorques mécaniques de tous genres

CONSULTEZ DES EXPERTS

SERVICE JOUR ET NUIT

Tél.: 833-5220

INDUSTRIES SAMSON INC.
12, RUE ST-LAURENT, LEVIS
QUEBEC

REPARATIONS ET RETOUCHES
aux vêtements
de toutes sortes.

Spécialités: CUIR • SUEDE • FOURRURE

ATELIER DU TAILLEUR

PLACE LAURIER
Mezzanine
651-9729

PLACE LAURIER
Village Normand
658-8574

LE ROUSSILLON
2970, chemin Ste-Foy
661-7769

À MONTRÉAL le meilleur hôtel au meilleur prix

Simple et de bon goût, l'hôtel Sheraton-Mont-Royal a tout pour vous plaire. Vous apprécierez sa cuisine recherchée. Le tarif des chambres est raisonnable. C'est l'endroit idéal pour offrir un banquet ou tenir une réunion. Pour réserver, téléphonez sans frais à 1-800-261-9393

Hôtel Sheraton-Mt. Royal

LES AUBERGES & MOTOR INNS SHERATON
1455 RUE PELL, MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 1T5

COMMENT ÉVITER LES OPÉRATIONS INUTILES

Il est stupéfiant de constater combien de gens consentent à une intervention chirurgicale sans demander si elle est vraiment indispensable. Un livre récemment publié estime pourtant à 25% la proportion d'opérations inutiles au Canada et aux États-Unis. Mais comment éviter de se faire opérer à la légère? Dans Sélection du Reader's Digest de mai, vous trouverez cinq conseils de bon sens qui vous y aideront. Voyez quelles sont les interventions qui figurent en tête de liste parmi les opérations souvent superflues et pourquoi il est dans votre intérêt de demander l'avis d'un autre praticien avant d'accepter la solution chirurgicale. Achetez Sélection de mai aujourd'hui même.

SOUS-AGENTS DEMANDÉS

POUR LA VENTE DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Augmentez votre revenu pendant la prochaine campagne d'Obligations d'Épargne du Québec en devenant sous-agent pour notre maison.

Les Obligations d'Épargne du Québec sont faciles à vendre, encaissables en tout temps et elles contribuent au développement économique du Québec.

POUR INFORMATIONS: Edward Barnard 692-3000

G

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE LA C.A.B. (Association des courtiers agréés de la province de Québec)
MEMBRE DE LA C.A.S. (Association des agents de vente de la province de Québec)

2, AVENUE CHAUVEAU, QUÉBEC H3G 3K0
SUCCEURSALE: 600, PLACE VICTORIA, MONTRÉAL

Quand on a les moyens

On a le V.S. à \$13.45
le V.S.O.P. à \$15.95
et le Napoléon à \$37.25

COURVOISIER
COGNAC

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon
Représenté par la compagnie
J. M. Douglas International

Un modèle de la majorité silencieuse cité au parlement

par Claude VAILLANCOURT

Vous connaissez Placide Lampron?

Jusqu'à hier, c'était le par-

fait modèle des éléments qui composent la "majorité silencieuse" au Québec.

Discret comme pas un, dévoué à sa noble tâche qui est

de former les dirigeants de demain, Placide attendait, depuis un bon moment, qu'on reconnaisse finalement son mérite.

Après tout, 25 années d'en-

seignement, ça doit se célébrer. Peu importe si on n'offre pas une montre en or, pourvu, au moins, qu'on en souligne le fait.

Le grand jour allait finalement arriver quand le gouvernement de Robert Bourassa, sous le prétexte de rétablir la paix scolaire et de sauver l'année académique des étudiants, adopta, en pleine période de négociations, une loi devenue maintenant célèbre, celle qui porte le numéro 23.

Placide décida de s'y sou-

mettre; son syndicat n'en fit pas autant.

Mal lui en prit.

Dans une lettre recommandée, Placide Lampron, 95, rue Lobb, à Valleyfield, fut informé que son attitude, dans le conflit actuel, avait mis son syndicat "dans l'obligation de retirer (son) nom de la liste des personnes fêtées pour (leurs) 25 ans d'enseignement".

Déçu comme il ne l'a jamais été, Placide fit part de sa désolation au député de sa circonscription, Gérard Cadieux.

Comprenant la peine qu'il éprouvait, celui-ci souleva le cas, hier, à l'Assemblée nationale, lors de la période de questions réservées aux députés.

"C'est un autre exemple du pourrissement du climat social", constata Jean Bienvenue, ministre de l'Éducation.

"Cette lettre, poursuivit-il, en remerciant le député de la lui avoir fournie, s'ajoute à une liasse de documents de plus en plus nombreux qui, chaque jour ou à peu près, me parviennent d'ensei-

gnants et d'autres syndiqués, victimes de manœuvres so-disant démocratiques de certains syndicats qui versent des larmes sur les prétendues atteintes à la démocratie et à la justice de la part du gouvernement et des autres parties patronales."

Le ministre ne put alors s'empêcher de faire appel "au bon sens des Québécois, à ce bon sens qui était le lot de ceux qui nous ont précédés, de ceux qui nous ont faits".

Et, du même souffle, le

ministre a salué, dans les galeries du parlement, des gens "qui avaient et qui ont toujours" cette notion du bon sens, soit "ma tante Berthe et le club de l'âge d'or qui l'accompagne".

Placide peut maintenant se consoler! Même s'il n'est pas l'objet d'une petite fête que pourrait organiser le ministre lui-même, ainsi que le voudrait son député, son mérite a été reconnu; il restera gravé dans l'histoire, par l'intermédiaire du journal des débats, par la reconnaissance apportée par le nouveau même de Berthe Lussier.

Nordet: commissaires et enseignants sont unanimes à rejeter une offre de l'Etat

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La commission régionale du Golfe et le Syndicat de l'enseignement du Nordet ont fait l'unanimité, hier, pour qualifier d'inacceptable une offre gouvernementale déposée la veille à la table provinciale des négociations et qui prévoyait le versement d'une allocation de rétention de 8 pour cent pour les quelque 475 enseignants de l'élémentaire et du secondaire, de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Dans ce premier texte écrit déposé sur la table des enseignants relativement aux allocations devant compenser pour les disparités régionales, il est aussi question d'indexer des allocations à partir de l'indice des prix à la consommation.

Les offres initiales reconduisaient les clauses du décret qui tenait lieu de contrat de travail. Cette nouvelle offre contient, selon les explications de la partie patronale, les mêmes dispositions que la convention collective des policiers.

M. Léopold Lavertu, directeur général de la régionale

du Golfe, ne souscrit pas à cette offre qui, selon lui, maintient un écart qui défavorisera maintenant les enseignants des villes nordiques de Gagnon, Schefferville, Fermont, Havre-Saint-Pierre et les villages de la basse Côte-Nord.

Les enseignants célibataires vivant dans ces régions isolées touchent déjà une allocation annuelle de \$946, et les enseignants mariés reçoivent \$1.350. Pour M. Lavertu, une telle prime de 8 pour cent devrait au moins être offerte à l'ensemble des enseignants de la commission scolaire, sans réduire les allocations déjà consenties.

Pour M. Paul-Émile Giguère, du Syndicat de l'enseignement du Nordet (SEN), cette offre "ridicule" ne règlera pas le problème des disparités régionales et risque d'accentuer le roulement de main-d'œuvre dans les villes isolées du Nouveau-Québec.

M. Giguère réitère les revendications des enseignants et en même temps celles du Front commun régional: une allocation d'éloignement de 10 pour cent du salaire moyen versé dans la fonction

publique à Montréal, une allocation pour compenser pour le coût de la vie plus élevé, et des primes d'isolement variant de \$2,328 à \$3,320 par année.

Le Front commun demande aussi que des frais de déménagement soient couverts, et que les employés des secteurs public et parapublic aient des facilités pour leur perfectionnement.

L'allocation de rétention fut d'actualité en 1974-75 alors que la régionale du Golfe avait décidé, au lendemain d'une essoufflante campagne de recrutement de professionnels du monde de l'éducation, d'accorder une telle allocation de l'ordre de 6 pour cent à ses travailleurs. Le ministère de l'Éducation ne l'a finalement jamais reconnue et ce sont les contribuables de la région qui ont dû absorber la note de quelque \$330,000.

Cette année, les commissions scolaires et le Syndicat de l'enseignement du Nordet, qui réunit plus de 1,500 professeurs sur la Côte-Nord, se disent bien résolus à faire reconnaître dans les faits ce principe des disparités régionales qui alimentent les conversations depuis une dizaine d'années.

Faites connaissance
avec Biotherm
et passez l'été
en beauté



Biotherm c'est avant tout des produits bienfaisants formulés pour vous aider à conserver un épiderme sain et une carnation naturelle. Nous vous proposons ici les Crèmes colorées du jour. Des crèmes de base légèrement teintées qui sont également des crèmes de soins précieuses puisqu'elles renferment du plancton thermal.

"Dorée 1", claire et douce pour peaux sèches normales ou peaux grasses.
"Dorée 2", chaude et ensoleillée pour peaux sèches, normales ou peaux grasses. 1.42 oz **7.75 ch.**

"Crème A.R." à base de plancton thermal aide à combattre la rétention d'eau et les amas graisseux.

3 9/10 oz **14.50**
7.58 oz **25.00**

"Antipeau sèche", crème super hydratante qui aide à prévenir le dessèchement et la dévitalisation de la peau. 1 3/4 oz **7.95**

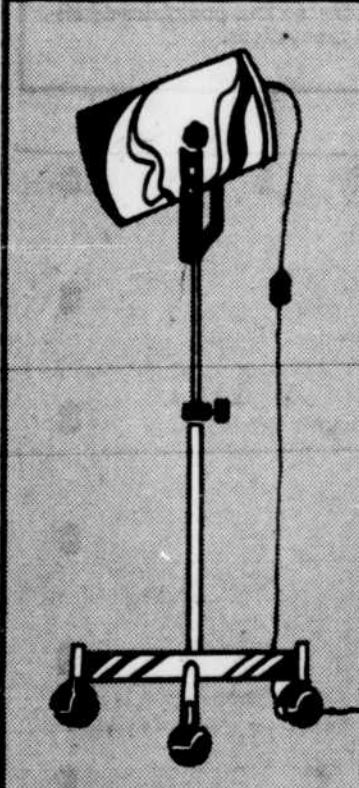
Et ne manquez pas l'offre-primel A l'achat de 10.50 ou plus de produits Biotherm, vous recevrez sans frais supplémentaires un magnifique fourre-tout en grosse toile très pratique pour l'été.

Eaton, Place Ste-Foy (216)
Venez ou téléphonez 653-9331

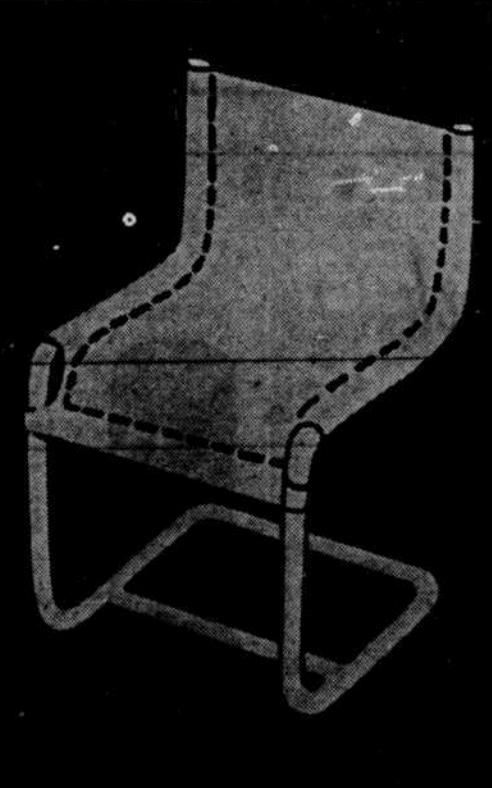
EATON



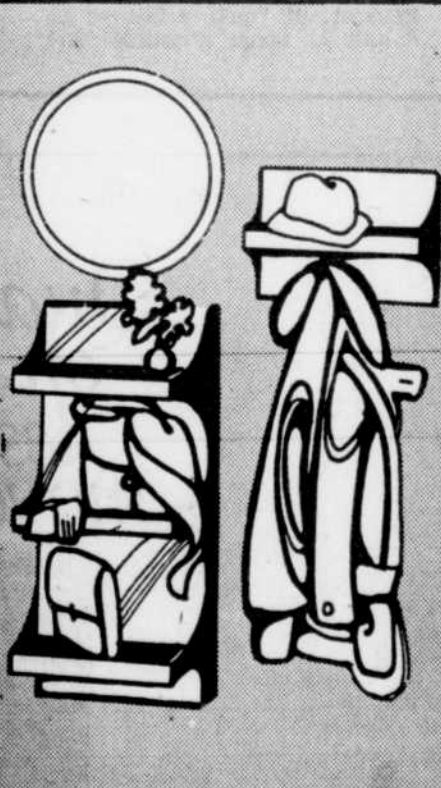
PRIX SPECIAUX à l'occasion de l'ouverture du 3^E UNIVERS DECOR DU CARREFOUR CHARLESBOURG



LAMPE CINÉMA
MONTAGE NON INCLUS
EMPORTEZ-LE POUR **\$49.95**



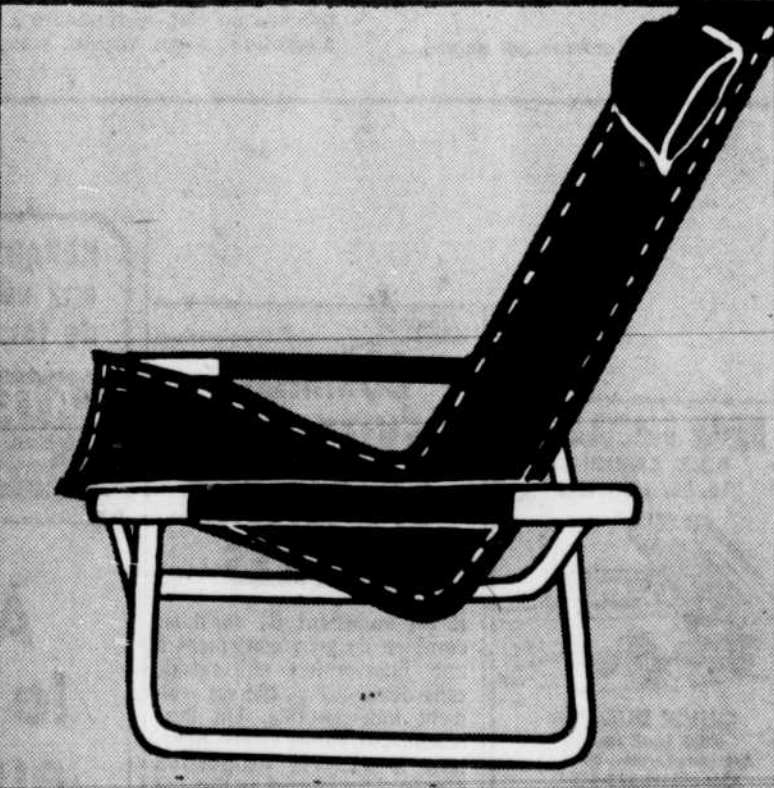
CHAISE
MONTAGE INCLUS
PRIX LIVRÉ **\$35.00**



RANGEMENT MURAL
BLANC - ORANGE JAUNE
MONTAGE NON INCLUS
EMPORTEZ-LE POUR **\$53.95**



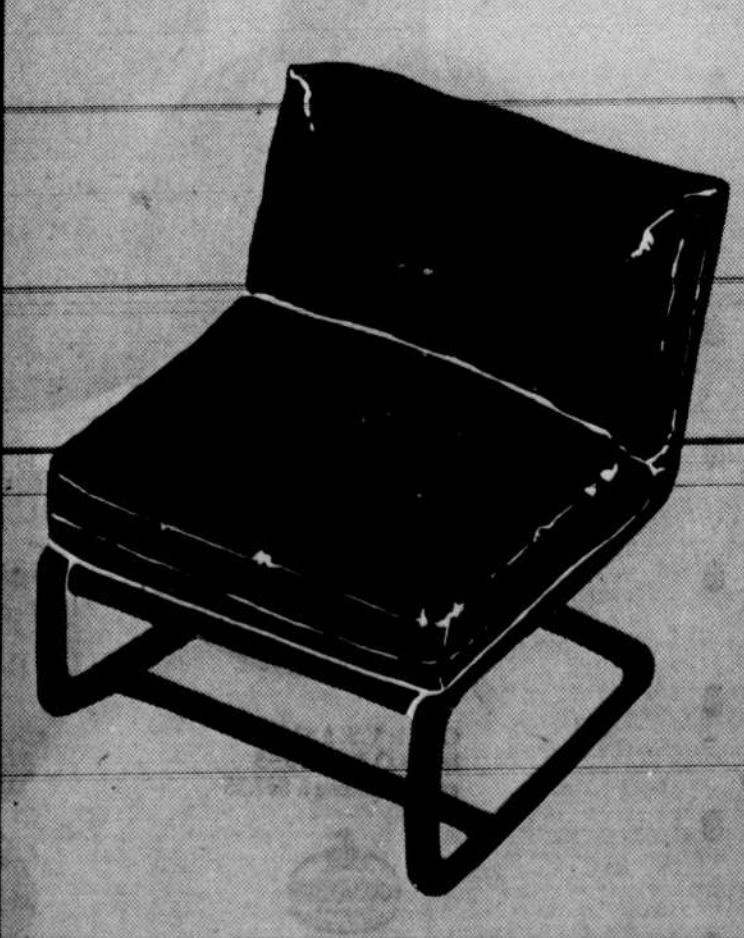
TABLE
BLANC
MONTAGE INCLUS
PRIX LIVRÉ **\$29.95**



CHAISE CAPRI
NATUREL - BRUN - JAUNE - VERT
MONTAGE INCLUS
PRIX LIVRÉ **\$59.00**



CHAISE SECRÉTAIRE
VERT - ROUGE - JAUNE - BLANC
MONTAGE INCLUS
PRIX LIVRÉ **\$55.00**



CHAISE
BRUN - VERT JAUNE - ROUGE
MONTAGE INCLUS
PRIX LIVRÉ **\$69.00**



CHAISE ABETINA
VERT - ROUGE - JAUNE - MOTIFS 2 COULEURS
MONTAGE INCLUS
PRIX LIVRÉ **\$69.95**



N.B. Des prix spéciaux que vous retrouverez dans nos 3 magasins.

Les citoyens de Grondines hésitent à se prononcer sur la centrale nucléaire

par Gérard ROCHETTE

GRONDINES — Le projet de construction, par l'Hydro-Québec, d'une centrale thermo-nucléaire à Grondines, dans le comté de Portneuf, ne semble pas apaiser les citoyens, pour le moment du moins. Ceux-ci attendent d'obtenir plus d'informations avant de se prononcer sur un tel projet.

C'est ce qui ressort d'une assemblée publique d'informations convoquée, hier soir, par le comité d'animation de Grondines. Si certains citoyens semblent opposés au projet, d'autres par contre s'y montrent favorables et ceux-ci semblent du côté de la majorité.

Toutefois dans les deux cas, on attend des informations additionnelles avant de se prononcer définitivement et obtenir ainsi des réponses aux inquiétudes manifestées.

En présence de représentants du comité de protection de l'environnement de Sainte-Croix de Lotbinière, les quelque 50 personnes présentes à l'assemblée ont vite réalisé que les informations manquaient pour permettre de prendre position sur un tel projet.

D'ailleurs, invitée à y assister, l'Hydro-Québec a décliné une telle offre en faisant part que ses études ne lui permettaient pas pour le moment d'avoir les éléments essentiels et nécessaires au dossier pour répondre aux questions qui pourraient être posées.

Précisons qu'une centrale thermo-nucléaire à Grondines demeure toujours à l'état de projet, cette localité étant

tout simplement parmi les six sites qui font présentement l'objet d'études de la part de l'Hydro.

Pour le comité de protection de l'environnement de Sainte-Croix de Lotbinière, il ne s'agit pas d'être contre le projet d'une centrale thermo-nucléaire pour le simple plaisir d'être contre. M. J.B. Leroy, physicien nucléaire, membre dudit comité, a expliqué une telle opposition en déclarant qu'il y avait trop d'incertitudes quant aux conséquences à long terme sur le fonctionnement d'une centrale nucléaire.

D'ailleurs, ce dernier a déclaré qu'à l'Hydro-Québec même on était dans l'impossibilité de dissiper toutes les incertitudes qui en découlaient. Parmi les problèmes importants mentionnés par ce dernier, il y a le réchauffement des eaux du Saint-Laurent, les problèmes de résidus radio-actifs et la protection de l'environnement en ce qui regarde le degré de radio-activité, sans compter les bouleversements que cela pourrait occasionner dans les domaines social, municipal et la vie en général des citoyens.

Si les citoyens de Grondines présents n'ont pu obtenir tous les renseignements qu'ils auraient désirés, ceux-ci ont tout de même pu apprendre que ce n'est pas une mais quatre centrales nucléaires que l'Hydro envisageait de construire sur les rives du Saint-Laurent.

C'est, d'ailleurs, à une telle exploitation massive de centrales nucléaires que s'oppose le comité de Lotbinière. Celui-ci désire que l'Hydro pousse plus à fond ses re-

cherches afin de donner des certitudes sur la protection à court et à long terme de la vie des citoyens.

En résumé, une assemblée publique où très peu d'informations pertinentes et précises ont pu être données aux participants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ceux-ci ont conclu sans prendre de position officielle sur le projet, préférant attendre que des renseignements additionnels soient fournis, possiblement par l'Hydro-Québec, permettant de répondre aux questions soulevées et dissiper les incertitudes et les inquiétudes existantes.

Cygnets violents

LA SALLE (AP) — Les cygnets sont très attachés à leur couvée, ils protègent énergiquement quand ils se croient en danger.

C'est ce qui est arrivé à un père de famille de La Salle, commune proche de Macon, qui canotait sur la Saône avec son fils aux abords d'une petite île face à la Monge où précisément loge un couple de cygnets, avec sa couvée.

Se croyant en danger, le mâle se précipita sur l'enfant. A coups d'aile et de bec, il a blessé cruellement le bambin.

Le père voulant défendre son fils fut à son tour agressé et blessé par le mâle en furie.

Réforme au ministère de la Pêche

VANCOUVER (PC) — Le ministre fédéral des Pêches, M. Roméo LeBlanc, vient d'annoncer que le Conseil consultatif des Pêches du Canada sera restructuré. Le ministre a fait savoir que cet organisme serait divisé en trois conseils distincts — l'un pour la région du Pacifique, un autre pour la région de l'Atlantique et le dernier pour les étendues d'eau douce.

Le Conseil national est composé de porte-parole de l'industrie de conserverie du poisson, d'organisations de pêcheurs et de sportifs. Il conseille le ministre en matière de politique du ministère et de réglementation.

La publicité vous permet de comparer

LE BUREAU CONSULTATIF DE LA PUBLICITÉ AU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec que LES IMMEUBLES CANABEC INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Québec a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du cinquième jour du mois de mars 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Québec le dix-neuvième jour de mars 1974 sous le numéro 773771.
Daté à Québec ce septième jour du mois de mai 1976.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
995B rev. 67
Québec seulement.

avis légaux. appels d'offres. soumissions.

LA CITE DE LAUZON DEMANDE DE SOUMISSIONS MACHINERIE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions pour la fourniture de la machinerie suivante seront reçues au bureau de la sous-signée, Hôtel de Ville de Lauzon, 35, rue Bargoné, jusqu'à 16h00 heures, le 24 mai 1976:
UN (1) camion dix (10) roues
UN (1) camion six (6) roues
UN (1) pick-up 4 x 2
UN (1) pick-up 4 x 4
UN (1) chargeur sur roues
Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formules disponibles à cet effet à mon bureau, à compter de vendredi le 14 mai 1976. Le Conseil de la Cité de Lauzon ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Donné à Lauzon, ce 10 mai 1976.
Suzanne Carrier, greffier
Cité de Lauzon
35, rue Bargoné, Lauzon

APPEL D'OFFRES CCC-60347-F pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 25 mai 1976 Hes-de-la-Madeleine, P.Q. FOURNITURE DE TUYAUX ET RACCORDS ET DIVERSES AUTRES ARTICLES DE PLOMBERIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
HYDRO-QUEBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.
Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire,
M.A. DEMERS
Montréal le 3 mai 1976.

Société de développement de la Baie James APPEL D'OFFRES S76-4038 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mercredi, le 2 juin 1976 FOURNITURE D'AUTOMOBILES, DE PICK-UPS, DE CAMIONS À CABINES D'ÉQUIPE ET DE FOURGONS VITRÉS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4M6.
Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 2 juin 1976.

Un dépôt de soumission, d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur de la soumission, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.
La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

Société de développement de la Baie James APPEL D'OFFRES S76-4039 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Le mercredi 2 juin 1976 COMPLEXE SCOLAIRE JACQUES-ROUSSEAU RADISSON FOURNITURE DU MOBILIER ET DE L'ÉQUIPEMENT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4M6.
Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 2 juin 1976.

Un dépôt de soumission, d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur de la soumission, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.
La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

PERMIS DE TRANSPORT

De publication
Prenez avis que le soussigné Raymond Bossé, domicilié à Estcourt, Cité Témoins, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q 504 642 D-1 catégorie Artisan région 3, pour le transport de matière en vrac, à M. Laidore Michaud, Ste-Hélène, Cité Kauraska.
Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal à la Commission des Transports, 585 est, boul. Charest, Québec.

M. Raymond Bossé
Estcourt
Cité de Témoins.

APPEL D'OFFRES CPE-60298-F pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 1er juin 1976 Abitibi et Matagami, P.Q. FOURNITURE DE DOUZE (12) BATIMENTS PREFABRIQUES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
HYDRO-QUEBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.
Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire,
M.A. DEMERS
Montréal le 4 mai 1976.

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Avis d'audiences publiques
Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports tiendra des audiences publiques du 1er au 3 juin, à Richmond, Victoriaville et Québec, relativement à:
Une requête présentée par les Chemins de fer Nationaux du Canada en autorisation de cesser l'exploitation de son service de trains de voyageurs entre Richmond et Québec, comprenant les trains nos 122, 126, 127, 128 et 129 qui circulent trois fois par semaine.

Les audiences débuteront à 10h, de l'avant-midi aux endroits suivants:
Richmond — Le mardi, 1er juin en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 745, rue Gouin;
Victoriaville — Le mercredi, 2 juin en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1, est, rue Notre-Dame;
Québec — Le jeudi, 3 juin en la Salle d'audience de la Faculté de Droit, Université Laval, Cité Universitaire.

En 1974, soit la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles en rapport avec ce service, on a rapporté les montants suivants: pertes réelles, \$326,806; recettes, \$7,284; frais totaux, \$333,800. Toute personne qui le désire pourra faire des représentations orales ou écrites aux audiences. Des représentations écrites peuvent également être adressées au Secrétaire, Comité des transports par chemin de fer, Commission canadienne des transports, 275, rue Slater, Ottawa, K1A 0N9 dont une copie à Monsieur, H. J. G. Pye, c.r., Avocat-consultant des Chemins de fer Nationaux du Canada, Case postale 8100, Montréal.

J. d'Avignon,
Secrétaire,
Comité des transports
par chemin de fer.

LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX APPEL D'OFFRES CONTRAT NO: 76-04 SPICQ

PROPRIÉTAIRE:
La Société du Parc Industriel du Centre du Québec
a/s: M. Edouard Légasse, directeur général
Suite 400
515 ouest, rue Sainte-Catherine
MONTRÉAL, (Qué.)

INGÉNIEURS:
Les Consultants S.B.C.S. Inc.
353 nord, boulevard Bois-Francis, Victoriaville,
Comté Arthabaska, (Qué.)
Tél.: (819) 758-1548

PROJET:
Dossier: 76V-108
Préparation, mise en forme, correction de profil et revêtement bitumineux de la 3e Avenue, la 10e Rue, la 7e Rue et la rue à l'est (TANK FARM) sur la propriété du Parc Industriel du Centre du Québec à Bécancour.

CONDITIONS:
Les soumissions, présentées dans les enveloppes fournies par l'ingénieur-conseil à cette fin, devront être scellées et présentées au propriétaire avant 15h le 27 mai 1976 à l'adresse plus haut indiquée, ou elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés, compagnies et corporations agissant comme entrepreneurs généraux et ayant leur établissement principal dans la province de Québec.

Toute soumission pour être valable doit être accompagnée d'un chèque visé d'au moins dix pour cent (10%) de la soumission totale tiré sur une banque canadienne ou d'un cautionnement de soumission équivalent; le chèque ou cautionnement sera fait à l'ordre du propriétaire.

DOCUMENTS:
Les documents du contrat se rapportant au projet peuvent être obtenus au bureau de la Société du Parc Industriel du Centre du Québec, sur la 7e Rue du Parc Industriel de Bécancour et au bureau des ingénieurs St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoye Inc., 353 nord, boul. Bois-Francis, Victoriaville (Arthabaska) Québec, en retour d'un dépôt de \$25 non remboursable en argent ou sous forme d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne et fait à l'ordre du propriétaire.

ADJUDICATION:
Le propriétaire ne s'engage pas nécessairement à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit, le choix de ladite société.

EDOUARD LEGASSE,
Directeur général.

VOYEZ-LA chez



La nouvelle familiale F-10



de Datsun mieux que la familiale Pinto

Nous avons la traction avant, l'autre pas.
Nous avons à l'avant des garde-boue de plastique épousant la forme des ailes, l'autre pas.
Nous avons des pneus à flanc blanc, l'autre pas.
Nous avons un dégivreur de lunette, l'autre pas.
Nous avons des glaces teintées, l'autre pas.
Nous avons des sièges baquet à dossiers réglables, l'autre pas.
Nous avons une puissante batterie de 60 amp., l'autre pas.
Nous avons des freins à disques assistés à l'avant, l'autre pas.
Nous avons une meilleure consommation d'essence, avec 40* mi/gal dans les tests combinés ville-grande route.

Nous offrons une plus-value d'accessoires sans frais supplémentaires, l'autre vous permet de commander certains de ces accessoires en option, mais pas tous.

Malgré tous les avantages de notre équipement standard, notre familiale ne coûte que \$3995*.

Les comparaisons ci-dessus ont été faites d'après les documents rédigés par les fabricants pour les acheteurs; le contenu de ces documents peut être modifié.

Passez en première



dans la voiture d'importation la plus populaire en Amérique du Nord **

*EPA 76, ville-grande route; le milage peut varier en fonction de la fréquence d'usage et des routes empruntées.
**Prix de détail proposé par le fabricant, inspection avant livraison non comprise. F.A.B. à Vancouver, Toronto, Montréal, Dartmouth. Frais de transport local et taxe de vente provinciale en sus, s'il y a lieu. Le concessionnaire est libre de vendre à un prix inférieur.
†10 après les relevés d'enregistrements des nouvelles voitures pour 1975 au Canada et aux États-Unis.



Voir les pages jaunes pour l'adresse du concessionnaire de votre voisinage.
Il vous dira tout ce qu'il faut savoir sur la F-10.



2060 OUEST, BOUL.
CHAREST
(Sortie pour Jean-Talon nord)

681-7371



La Société du parc industriel
du centre du Québec